



CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL
DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES
MENACEES D'EXTINCTION

ACTES
DOUZIEME SESSION DU
COMITE POUR LES PLANTES

Leyde, Pays-Bas
13-17 mai 2002



Photo: Victoria Zentilli

Strongylodon macrobotrys

Rapporteur
Kerry Taylor

Document préparé par le Secrétariat CITES
Avril 2003



TABLE DE MATIERES

RESUME	5
— Séance à huis clos du Comité pour les plantes	7
— Séances ordinaires du Comité pour les plantes	8
SEANCE A HUIS CLOS DU COMITE POUR LES PLANTES	15
1. Ouverture de la séance	17
2. Règlement intérieur	17
3. Ordre du jour du Comité pour les plantes	17
4. Questions régionales	17
5. Planification stratégique	17
6. Budget du Comité pour les plantes	17
7. Date et lieu de la 13 ^e session du Comité pour les plantes	18
8. Autres questions	18
9. Clôture	18
SEANCES OUVERTES DU COMITE POUR LES PLANTES	19
1. Ouverture de la session	21
2. Adoption du règlement intérieur	21
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	21
4. Admission des observateurs	21
5. Rapports régionaux et rapports sur les réunions régionales	21
6. Répertoires régionaux [résolution Conf. 11.1, Annexe 2, paragraphe e)]	21
7. Rapport du Comité permanent	22
7.1 Révision de la résolution Conf. 9.24	22
7.2 Autres questions relatives aux plantes	23
7.3 Planification stratégique	23
8. Suivi des décisions de la CdP11	24
8.1 <i>Harpagophytum</i> spp.	24
8.1.1 Déclaration commune des participants à la Conférence régionale sur <i>Harpagophytum</i> , Windhoek, Namibie, 28 février 2002	24
8.1.2 Importations d' <i>Harpagophytum</i> en Allemagne	24
8.2 <i>Guaiacum sanctum</i>	25
8.3 <i>Aquilaria</i> spp.	26
8.4 Groupe de travail sur l'acajou	27
9. Propositions techniques destinées à la 12 ^e session de la Conférence des Parties	27
9.1 Définitions des termes techniques utilisés dans les annotations	27
9.2 Commerce de graines	27
9.2.1 Observations du Secrétariat concernant le document PC12 Doc. 9.2	27



10. Propositions sur des espèces destinées à la 12^e session de la Conférence des Parties	28
10.1 Hybrides d'orchidées reproduits artificiellement	28
10.2 Suppression des annexes des cactus à feuilles (Pereskioïdés et Opuntioïdés)	29
10.3 Inclusion de <i>Guaiacum</i> spp dans l'Annexe II	30
10.4 <i>Araucaria araucana</i>	30
11. Commerce important de plantes	30
11.1 Problèmes et incohérences décelés dans la résolution Conf. 8.9 (Rev.) et la décision 11.117	30
11.2 Application de la résolution Conf. 8.9 (Rev.) (cf. décision 11.117)	31
11.2.1 Commerce de plantes de Madagascar	31
11.2.2 Cycadales	31
11.2.3 Sélection de nouveaux taxons à examiner	31
12. Plantes médicinales	32
12.1 Mise en œuvre de la décision 11.165 sur le commerce des remèdes traditionnels	32
12.1.1 Inventaire des établissements pratiquant la reproduction artificielle d'espèces CITES à des fins médicinales	32
12.1.2 Liste des espèces commercialisées à des fins médicinales	33
12.1.3 Proposition de l'Italie	33
13. Examen des annexes	33
14. Listes et nomenclature	34
14.1 Rapport d'activité	34
14.2 Liste taxonomique d' <i>Opuntia</i> et groupes de taxons	35
14.3 Liste des espèces américaines de <i>Dicksonia</i>	35
15. Planification stratégique (Comité pour les plantes)	35
16. Manuel d'identification	36
16.1 Rapport d'activité	36
16.2 Présentation d'un livre sur l'identification des cactus de l'Annexe I	36
17. Lignes directrices pour le transport des plantes vivantes	36
18. Evaluation des espèces d'arbres: Rapport d'activité des Pays-Bas	36
19. Evaluation des plans de certification	37
20. Questions résultant de la 11^e session du Comité ne figurant pas ailleurs dans l'ordre du jour	38
20.1 Etude du genre <i>Taxus</i>	38
20.2 Commerce illicite de <i>Paphiopedilum</i> spp.	39
20.3 Relation entre la production <i>ex situ</i> et la conservation <i>in situ</i>	39
21. Initiatives en matière de formation	40
21.1 Dossier standard de diapositives: rapport d'activité	40
22. Vente de cactus par Internet	40
23. Systèmes de production d'espèces CITES et leurs effets sur les populations sauvages – désignation des codes de source	41
23.1 Système de production de plantes	41
24. Date et lieu de la 13^e session du Comité pour les plantes	41
25. Autres questions	42
25.1 Rapport d'activité de l'organe de gestion CITES de la Chine sur la protection et la gestion des plantes en 2001	42
25.2 <i>CBD - The Global Strategy for Plant Conservation</i>	42
Remarques de clôture	42



ANNEXE 1	
Allocutions d'ouverture	45
ANNEXE 2	
Liste des participants	51
ANNEXE 3	
Rapport du groupe de travail sur <i>Harpagophytum</i> (en anglais seulement)	63



Photo: Ger van Vliet

Nepenthes spp.





Photo: Victoria Zentilli

Jardin japonais Von Siebold

RESUME





ACTIONS	A REALISER PAR
SEANCE A HUIS CLOS DU COMITE POUR LES PLANTES	
2. Règlement intérieur Amendé et adopté.	
3. Ordre du jour de la session Amendé et adopté.	
4. Questions régionales Des préoccupations sont exprimées concernant les limites budgétaires et le fait que des représentants régionaux n'ont pas pu organiser de réunion pour leur région. Le Comité décide de chercher des solutions.	Présidente, Comité pour les plantes
5. Planification stratégique Un groupe de travail se réunira et discutera des changements au Plan stratégique (documents PC12 Doc. 7.3 et PC12 Doc. 15).	Représentants et suppléants des régions Afrique, Amérique centrale et du Sud et Caraïbes, Amérique du Nord, Asie, Europe et Océanie
6. Budget du Comité La Présidente soumettra un rapport à la CdP12 incluant un examen plus analytique du budget et soulignant l'importance d'appuyer les représentants régionaux.	Présidente
7. Date et lieu de la 13^e session du Comité Pas d'action.	
8. Autres questions Pas d'action.	

**SEANCE OUVERTE DU COMITE POUR LES PLANTES**

2. Adoption du règlement intérieur Le Comité adopte le règlement intérieur tel qu'adopté en séance à huis clos. Principaux points: <ul style="list-style-type: none">• Article 22: un changement ne concernant pas la version française est suggéré.• L'article 24 est modifié de manière à inclure les mots suivants: "...du président <i>et de préférence un mois au moins avant la session suivante</i>"	
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail L'ordre du jour et le programme de travail sont adoptés tels qu'amendés.	
4. Admission des observateurs Tous les observateurs sont admis formellement.	
5. Rapports régionaux et rapports sur les réunions régionales La Présidente du Comité écrira une lettre au Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie pour le féliciter à l'occasion de la création d'un parc national visant à protéger les plantes du plateau de Kitulo. Présidente du Comité écrira une lettre à Marga Werkhoven en reconnaissance du travail qu'elle a réalisé en tant que représentante de sa région.	Présidente Présidente
6. Répertoires régionaux [résolution Conf. 11.1, Annexe 2, paragraphe e)] Pas d'action.	
7. Rapport du Comité permanent 7.1 Révision de la résolution Conf. 9.24 Pas d'action. 7.2 Autres questions relatives aux plantes Pas d'action.	
8. Suivi des décisions de la CdP11 8.1 <i>Harpagophytum</i> spp. Le Comité appuiera les recommandations faites dans le document PC12 Doc. WG <i>Harpagophytum</i> . Le représentant de la région Afrique préparera un rapport pour la CdP12.	Représentant de la région Afrique
8.2 <i>Guaicum sanctum</i> Le Comité fera rapport à la CdP12 et recommandera les activités énumérées	Comité pour les plantes, Allemagne



ACTIONS	A REALISER PAR
<p>à l'alinéa iii) de la décision 11.114 se poursuivent durant la prochaine période et qu'entre-temps, la proposition de l'Allemagne d'inscrire à l'Annexe II toutes les espèces du genre <i>Guaiacum</i> en tant qu'espèces semblables, soit appuyée.</p> <p>8.3 <i>Aquilaria</i> spp.</p> <p>Le Comité appuiera le travail réalisé sur <i>Aquilaria</i> et les recommandations faites par TRAFFIC Océanie dans le document PC12 Doc. 8.3.</p> <p>8.4 Groupe de travail sur l'acajou</p> <p>Pas d'action.</p>	
<p>9. Propositions techniques destinées à la 12^e session de la Conférence des Parties</p> <p>9.1 Définitions des termes techniques utilisés dans les annotations</p> <p>Le Comité examinera cette question à sa prochaine session.</p> <p>9.2 Commerce de graines</p> <p>9.2.1 Observations du Secrétariat concernant le document PC12 Doc. 9.2</p> <p>Le Comité inclura la nécessité de réviser et de clarifier toutes les résolutions touchant aux plantes dans le plan de travail des deux prochaines années. Cela figurera dans le rapport de la Présidente à la CdP12.</p>	Présidente, Comité pour les plantes
<p>10. Propositions sur des espèces destinées à la 12^e session de la Conférence des Parties</p> <p>10.1 Hybrides d'orchidées reproduits artificiellement</p> <p>Le Comité appuie la proposition des Etats-Unis d'Amérique d'exempter certains genres d'hybrides d'orchidées des contrôles CITES et incite les Etats-Unis à achever la préparation de la proposition à temps pour la CdP12 en tenant compte des questions discutées à cette session.</p>	Etats-Unis d'Amérique
<p>10.2 Suppression des annexes des cactus à feuilles (Péreskioidés et Opuntioïdés)</p> <p>Le Comité recommande davantage de coopération entre la Suisse et les Etats des aires de répartition et que la proposition finale soit modifiée en tenant</p>	Suisse



ACTIONS	A REALISER PAR
<p>compte de tous les commentaires de ces Etats et des autres pays.</p> <p>10.3 Inscription de <i>Guaiaicum. spp</i> à l'Annexe II</p> <p>Le Mexique, en tant qu'Etat de l'aire de répartition, appuie la proposition de l'Allemagne; le Comité recommande que le Guatemala soit contacté pour obtenir son appui et que toutes les informations discutées soient prises en compte.</p> <p>10.4 <i>Araucaria araucana</i></p> <p>Le Comité proposera une assistance à l'Argentine pour les futures actions concernant <i>Araucaria</i> en vue de la CdP12.</p> <p>Le Chili informera l'Argentine de l'offre d'assistance du Comité.</p>	<p>Allemagne</p> <p>Comité pour les plantes, Argentine</p> <p>Chili</p>
<p>11. Commerce important de plantes</p> <p>11.1 Problèmes et incohérences décelés dans la résolution Conf. 8.9 (Rev.) et la décision 11.117</p> <p>Le Comité appuie le document PC12 Doc. 11.1 (Rev. 1), y compris les amendements suggérés par son groupe de travail.</p> <p>11.2 Application de la résolution Conf. 8.9 (Rev.) (cf. décision 11.117)</p> <p>11.2.1 Commerce de plantes de Madagascar</p> <p>Les Jardins botaniques royaux de Kew (autorité scientifique du Royaume-Uni chargée des plantes), continueront de travailler à ce projet et, quand ce sera possible, tiendront un atelier à Madagascar pour discuter des résultats.</p>	<p>Coordonnateur chargé des études du commerce important au Comité pour les plantes, Madagascar</p>
<p>11.2.2 Cycadales</p> <p>Le Secrétariat indique que ce projet n'a pas démarré faute de fonds. Quand des fonds seront disponibles, la réalisation du projet pourra commencer.</p>	
<p>11.2.3 Sélection de nouveaux taxons à examiner</p> <p>Le groupe de travail recommande l'examen des taxons suivants: <i>Prunus africana, Aquilaria</i></p>	



ACTIONS	A REALISER PAR
<p><i>malaccensis</i>, <i>Pericopsis elata</i> et espèces d'<i>Aloe</i> d'Afrique orientale utilisées pour leurs extraits.</p> <p>Le coordonnateur chargé des études du commerce important au Comité pour les plantes préparera un rapport évaluant le coût de ces études.</p>	<p>Coordonnateur chargé des études du commerce important au Comité pour les plantes</p>
<p>12. Plantes médicinales</p> <p>12.1 Mise en œuvre de la décision 11.165 sur le commerce des remèdes traditionnels</p> <p>12.1.1 Inventaire des établissements pratiquant la reproduction artificielle d'espèces CITES à des fins médicinales</p> <p>Le Secrétariat préparera un document pour la CdP12 incluant les commentaires et les suggestions de cette session.</p> <p>12.1.2 Liste des espèces commercialisées à des fins médicinales</p> <p>Le Secrétariat préparera un document pour la CdP12 incluant les commentaires et les suggestions de cette session.</p> <p>12.1.3 Proposition de l'Italie</p> <p>Pas d'action.</p>	<p>Secrétariat</p> <p>Secrétariat</p>
<p>13. Examen des annexes</p> <p>Le Comité reconnaît l'importance de cette question et recommande qu'elle ait un rang de priorité élevé dans le Plan stratégique.</p> <p>Le Comité recommande que la préparation d'amendement des propositions, sur la base de l'évaluation des espèces d'arbres commercialisées, soit incluse dans le plan de travail de la période comprise entre la CdP12 et la CdP13.</p>	<p>Comité pour les plantes</p> <p>Pays-Bas</p>
<p>14. Listes et nomenclature</p> <p>14.1 Rapport d'activité</p> <p>Le Vice-Président du Comité de la nomenclature tiendra compte des commentaires et des suggestions du Comité pour les plantes et formulera des recommandations à inclure dans un rapport à la CdP12.</p>	<p>Vice-Président du Comité de la nomenclature</p>



ACTIONS	A REALISER PAR
<p>14.2 Liste taxonomique d'<i>Opuntia</i> et groupes de taxons Le Comité recommande que le Mexique contacte le Vice-Président du Comité de la nomenclature pour discuter de la manière de procéder concernant la liste taxonomique d'<i>Opuntia</i> et les groupes de taxons.</p> <p>14.3 Liste des espèces américaines de <i>Dicksonia</i> Les Parties enverront leurs commentaires et suggestions sur la liste des <i>Dicksonia</i> au représentant de l'Allemagne. Le représentant de l'Allemagne préparera une liste pour la CdP12 et y inclura les commentaires et suggestions de la session.</p>	<p>Vice-Président du Comité de la nomenclature, Mexique</p> <p>Parties, Allemagne</p> <p>Allemagne, Vice-Président du Comité de la nomenclature</p>
<p>15. Planification stratégique (Comité des plantes) Le Comité appuiera la version modifiée du document PC12 Doc.15 (Rev.1) et les recommandations du groupe de travail. Le Comité recommande qu'un groupe de travail soit constitué et que toutes les Parties informent leur représentant régional des activités n'ayant pas été identifiées dans le rapport.</p>	<p>Présidente, représentants des régions Afrique, Amérique centrale et du Sud et Caraïbes, Asie et Océanie, Parties</p>
<p>16. Manuel d'identification</p> <p>16.1 Rapport d'activité Pas d'action.</p> <p>16.2 Identification des cactus de l'Annexe I Le Secrétariat enverra des exemplaires du CD ROM et du livre à toutes les Parties et étudiera la possibilité d'obtenir des ressources pour les faire traduire en français et en espagnol.</p>	
<p>17. Lignes directrices pour le transport des plantes vivantes Le représentant de l'Amérique du Nord inclura dans le document PC12 Doc. 17 les commentaires figurant dans la brochure de l'OIBT et utilisera cette brochure pour préparer un guide plus général.</p>	<p>Représentant de l'Amérique du Nord</p>
<p>18. Evaluation des espèces d'arbres: Rapport d'activité des Pays-Bas Voir point 13 de l'ordre du jour.</p>	
<p>19. Evaluation des plans de certification Le Comité recommandera que l'évaluation du</p>	



ACTIONS	A REALISER PAR
<p>plan de certification soit reportée à une date ultérieure et que les fonds alloués soient utilisés à l'appui de projets liés à l'étude du commerce important.</p>	
<p>20. Questions résultant de la 11^e session du Comité ne figurant pas ailleurs dans l'ordre du jour</p> <p>20.1 Etude du genre <i>Taxus</i> Le Comité recommandera que les Etats-Unis d'Amérique continuent de travailler à cette question en collaboration avec la Chine et l'Inde.</p> <p>20.2 Commerce illicite de <i>Paphiopedilum</i> spp. Les Etats-Unis d'Amérique, la Malaisie et la Thaïlande fourniront au Secrétariat un article à publier dans le Monde de la CITES, sur la situation actuelle du commerce illicite de <i>Paphiopedilum</i> spp. dans leur pays. Les Parties fourniront aux Etats-Unis d'Amérique des commentaires ou informations sur le commerce illicite de <i>Paphiopedilum</i> spp.</p> <p>20.3 Relation entre la production <i>ex situ</i> et la conservation <i>in situ</i> Le Comité reconnaît l'importance de cette question et recommande qu'elle soit prioritaire dans le plan de travail du Comité. Le Comité appuie la décision du Secrétariat d'inclure également des exemples touchant aux plantes et d'informer la CdP12.</p>	<p>Chine, Etats-Unis d'Amérique, Inde</p> <p>Etats-Unis d'Amérique, Malaisie, Thaïlande</p> <p>Parties, Etats-Unis d'Amérique</p> <p>Comité, Présidente</p> <p>Secrétariat</p>
<p>21. Initiatives en matière de formation</p> <p>21.1 Dossier standard de diapositives: rapport d'activité Un dossier de diapositives révisé sera produit avant la fin du mois prochain sous forme de présentation Power Point sur Internet. Ce nouveau dossier sera de nouveau actualisé après la CdP12, placé sur Internet et disponible en version papier en nombre limité. Commentaires et idées seront envoyés à l'autorité scientifique du Royaume-Uni.</p>	<p>Royaume-Uni</p> <p>Parties</p>



ACTIONS	A REALISER PAR
22. Vente de cactus par Internet Le Mexique continuera de réunir des informations sur les espèces de cactus vendues sur Internet.	Mexique
23. Systèmes de production d'espèces CITES et leurs effets sur les populations sauvages – désignation des codes de source 23.1 Système de production de plantes Le Secrétariat examinera tous les commentaires du Comité et recommandera que cette question soit discutée plus en détail à la 13 ^e session du Comité.	Secrétariat
24. Date et lieu de la 13^e session du Comité pour les plantes La Présidente écrira aux autorités CITES d'Afrique australe au sujet de l'accueil de la prochaine session du Comité.	Présidente
25. Autres questions 25.1 Rapport d'activité de l'organe de gestion CITES de la Chine sur la protection et la gestion des plantes en 2001 Pas d'action. 25.2 CBD - <i>The Global Strategy for Plant Conservation</i> La Présidente inclura dans le rapport à la CdP12 les informations pertinentes du document intitulé " <i>The Global Strategy for Plant Conservation</i> ", adopté à la CdP6 de la CDB (voir www.biodiv.org).	Présidente



Photo: Victoria Zentilli

Membres du Comité pour les plantes

SEANCE A HUIS CLOS DU COMITE POUR LES PLANTES



Participants: M. J. Donaldson et M. Q. Luke (Afrique), M. E. Forero et Mme F. Mereles (Amérique centrale et du sud et Caraïbes), M. B. von Arx (Amérique du Nord), M. Z. Shaari et M. N.P. Singh (Asie), Mme M. Clemente (Présidente) et M. J. de Koning (Europe), M. G. Leach (Océanie), M. M. Lindeque et M. G. van Vliet (Secrétariat CITES)



1. Ouverture de la séance

Mme Clemente (Présidente) souhaite la bienvenue aux participants et remercie les hôtes du Comité d'avoir organisé la session aux Pays-Bas. Elle souhaite aussi la bienvenue au Secrétariat, au rapporteur et aux interprètes.

2. Règlement intérieur

Mme Clemente (Présidente) rappelle aux participants que le règlement intérieur a été examiné à la 11^e session du Comité et les prie d'indiquer s'il y a des changements à y apporter.

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) attire l'attention sur des problèmes posés par l'article 24. Le principal point est l'ajout du libellé 'et de préférence un mois au moins avant la session suivante' à la fin de l'article 24, qui devient: "Le secrétariat de la session prépare le compte-rendu résumé de la session et l'envoie dès que possible aux Parties représentées à la session. Il tient compte des commentaires reçus dans les 20 jours suivant l'envoi du compte-rendu et communique le compte-rendu résumé final à toutes les Parties après approbation du président et de préférence un mois au moins avant la session suivante." (A l'article 22, un changement ne concernant pas la version en français est suggéré.)

L'amendement proposé pour le règlement intérieur est adopté.

Mme Clemente convient que le projet de compte-rendu devra être envoyé par courriel à tous les participants et placé sur Internet à leur intention pour commentaire.

3. Ordre du jour du Comité pour les plantes

L'ordre du jour est adopté tel qu'amendé.

4. Questions régionales

Mme Clemente (Présidente) indique qu'elle a participé à un groupe de travail sur la révision du Plan stratégique, présidé par les Etats-Unis d'Amérique. Elle informe les participants que le fait que les représentants régionaux ne sont pas toujours en mesure d'organiser des réunions régionales par suite de contraintes budgétaires suscite des préoccupations. Elle suggère des solutions.

Premièrement, des réunions régionales d'un jour pourraient être prévues lors d'autres sessions; deuxièmement, des fonds pourraient être recherchés auprès de sources externes – négociants, secteur économique, etc.

Le Secrétariat estime que donner aux régions l'occasion de se réunir lors de sessions de la CITES est une excellente idée; il ajoute que cette suggestion devrait figurer dans le rapport du Comité pour les plantes à la CdP12.

5. Planification stratégique

Mme Clemente (Présidente) indique que le Plan stratégique a été approuvé par le Comité permanent et le Comité pour les plantes; elle suggère la formation d'un groupe de travail pour discuter de modifications mineures à apporter aux documents PC12 Doc. 7.3 et PC12 Doc. 15. Le groupe de travail présenterait ses conclusions en séance ouverte.

6. Budget du Comité pour les plantes

Mme Clemente (Présidente) indique au Secrétariat sa préoccupation concernant le budget du Comité pour les plantes. Elle indique que le Comité a économisé de l'argent aux sessions précédentes et fonctionne toujours dans les limites de son budget. Elle suggère de procéder à un examen plus



analytique du budget et estime que l'importance d'appuyer les représentants régionaux devrait figurer dans le rapport du Comité pour les plantes à la CdP12.

7. Date et lieu de la 13^e session du Comité pour les plantes

Mme Clemente (Présidente) rappelle aux participants que la date et le lieu de la prochaine session du Comité pour les plantes n'ont pas encore été décidés.

8. Autres questions

Aucune autre question n'est abordée.

9. Clôture

Mme Clemente (Présidente) remercie les participants présents à la séance à huis clos.





Photo: Victoria Zentilli

Sarracenia leucophylla

**SEANCES OUVERTES DU
COMITE POUR LES PLANTES**



Représentants:	M. J. Donaldson et M. Q. Luke (Afrique), M. E. Forero et Mme F. Mereles (Amérique centrale et du sud et Caraïbes), M. B. von Arx (Amérique du Nord), M. Z. Shaari et M. N.P. Singh (Asie), Mme M. Clemente (Présidente) et M. J. de Koning (Europe), M. G. Leach (Océanie)
Secrétariat CITES:	M. M. Lindeque, M. G. van Vliet et Mme V. Zentilli
Parties:	Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Brunei Darussalam, Chili, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Grèce, Hongrie, Italie, Malaisie, Mexique, Pays-Bas, République tchèque, Slovaquie, Suisse, Thaïlande, Ukraine, Royaume-Uni, Zimbabwe
PNUE:	PNUE-WCMC
OIG:	Commission européenne, UICN – l'Union mondiale pour la nature
ONG internationales:	Association technique internationale des bois tropicaux, <i>Fauna & Flora International</i> , IWMC-CH, TRAFFIC, WWF Allemagne
ONG nationales:	<i>American Orchid Society</i> , <i>Comurnat</i> , <i>Deutsche Kakteen-Gesellschaft E.V. (DKG)</i> , <i>Midwest Association of Fish and Wildlife Agencies</i> , <i>Northeast Association of Fish and Wildlife Resources Agencies</i> , <i>Southeastern Association of Fish and Wildlife Agencies</i>
Participants, total:	64



1. Ouverture de la session

La session est officiellement ouverte aux jardins botaniques de Leyde. Mme Geke Faber, secrétaire d'Etat à l'agriculture, gestion de la nature et pêche, et M. Breimer, doyen de l'Université de Leyde, prononcent des allocutions de bienvenue. La Présidente du Comité pour les plantes, Mme Margarita Clemente Muñoz, remercie ensuite le pays hôte et tous les organisateurs des excellentes dispositions prises pour la session et de l'accueil chaleureux des Pays-Bas. Les allocutions d'ouverture de Mme Faber et Mme Clemente Muñoz (Présidente) figurent à l'annexe 1.

2. Adoption du règlement intérieur

Mme Clemente (Présidente) explique que le règlement intérieur a été légèrement modifié en séance à huis clos. Le Comité pour les plantes adopte le règlement intérieur tel qu'amendé.

La principale suggestion était d'ajouter 'et de préférence un mois au moins avant la session suivante' à la fin de l'article 24, qui devient: "Le secrétariat de la session prépare le compte-rendu résumé de la session et l'envoie dès que possible aux Parties représentées à la session. Il tient compte des commentaires reçus dans les 20 jours suivant l'envoi du compte-rendu et communique le compte-rendu résumé final à toutes les Parties après approbation du président et de préférence un mois au moins avant la session suivante." (Une autre modification a été suggérée, qui ne concerne pas la version en français.)

La Présidente convient que le projet de compte-rendu devrait être envoyé par courriel à tous les participants et placé sur Internet à leur intention pour commentaire. La version finale serait ensuite mise à disposition, de préférence un mois au moins avant la session suivante.

3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

L'ordre du jour et le programme de travail sont adoptés avec quelques modifications mineures.

4. Admission des observateurs

Après quelques modifications mineures, les membres du Comité et les représentants des Parties n'ont plus d'objections et toutes les organisations dont la liste figure dans le document PC12 Doc. 4 (Rev. 1) sont admis.

5. Rapports régionaux et rapports sur les réunions régionales

et

6. Répertoires régionaux [résolution Conf. 11.1, annexe 2, paragraphe e)]

Des rapports écrits sont présentés par les représentants de l'Afrique (document PC12 Doc. 5.1), de l'Amérique centrale et du sud et Caraïbes (document PC12 Doc. 5.3), de l'Amérique du Nord (document PC12 Doc. 5.5), de l'Asie (documents PC12 Doc. 5.2a et PC12 Doc. 5.2b), de l'Europe (document PC12 Doc. 5.4) et de l'Océanie (document PC12 Doc. 5.6).

Tous les représentants font un rapport oral.

M. Luke (représentant de l'Afrique) explique que le rapport pour l'Afrique a été compilé par les deux représentants de l'Afrique. Il souligne que suite aux préoccupations exprimées par la *Wildlife Conservation Society*, le Gouvernement tanzanien a accepté de créer un parc national de 133 km³ pour protéger les orchidées du plateau de Kitulo jusqu'en Zambie. M. Luke informe les participants que le répertoire régional a été distribué à la session. Il indique que lorsque les éventuelles corrections nécessaires y auront été apportées, il sera disponible en version informatisée.

Mme Clemente (Présidente) félicite M. Luke pour le répertoire régional et déclare que le Comité écrira une lettre de félicitations au Gouvernement tanzanien.



M. Shaari et M. Singh (représentants de l'Asie) présentent des rapports régionaux. M. Shaari indique que le répertoire régional regroupant les 27 Parties d'Asie est en cours d'actualisation. Il ajoute qu'une réunion régionale n'a pas pu être convoquée depuis la dernière session du Comité pour les plantes mais qu'une réunion sous-régionale de 10 pays membres de l'ANASE (Association des Nations de l'Asie du Sud-Est) est prévue en juillet 2002.

M. Forero (représentant de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes) fait lui aussi un rapport oral et explique que le répertoire régional est terminé et a été remis à tous les membres. Il informe les participants que Mme Marga Werkhoven a démissionné de son poste de représentante régionale en raison de problèmes de santé; il présente Mme María Fátima Mereles, qui a repris le poste. Il ajoute que bien qu'aucune réunion régionale n'ait eu lieu, un cours très bien accueilli, destiné aux policiers chargés de la criminalité touchant aux espèces sauvages (criminalité contre l'environnement) a été organisé en Colombie.

La Présidente félicite le représentant de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes pour l'achèvement du répertoire régional et déclare que le Comité écrira une lettre à Mme Werkhoven en reconnaissance de son travail de représentante régionale.

Le représentant de l'Europe présente le rapport sur sa région en précisant qu'il y a eu une réunion de la région en Turquie en avril 2001. Il ajoute que l'Union européenne a fourni des fonds pour la base de données sur les espèces conçue et tenue par le PNUE-WCMC. L'observateur du PNUE-WCMC explique brièvement le but de la base de données, indiquant qu'elle contient des informations sur certaines espèces, notamment des taxons inscrits aux annexes CITES. Les informations sur les espèces CITES retracent l'histoire de leur inscription et donnent des informations sur les réserves, le retrait des réserves et les quotas annuels.

Enfin, le représentant de l'Europe informe les participants que le répertoire régional est disponible sur le site Internet suivant:

www.uco.es/organiza/servicios/jardin-botanico/ingles/address/marcdirec.htm

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) présente un rapport d'activité oral et déclare que sa région a été extrêmement active. Il indique que des changements ont été apportés au répertoire régional et informe les participants sur les futures activités de la région. M. von Arx souligne qu'il importe que les représentants régionaux promeuvent une meilleure image de la CITES.

M. Leach (représentant de l'Océanie) présente le rapport sur sa région. Il fait état d'un atelier sur le renforcement des capacités tenu aux Fidji du 29 avril au 1^{er} mai 2002, déclarant que ce fut un réel succès et félicitant le Secrétariat pour l'avoir organisé. La participation de sept pays non Parties a été très encourageante et pourrait entraîner de nouvelles adhésions à la Convention dans un proche avenir. Il termine en déclarant que les participants à l'atelier ont estimé que le renforcement des capacités scientifiques devrait être une priorité, et ont manifesté l'intention de s'appuyer sur cette base pour tenir un autre atelier dans les 12 prochains mois.

7. Rapport du Comité permanent

7.1 Révision de la résolution Conf. 9.24

Mme Clemente (Présidente) informe les participants que les conclusions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes ont été envoyées aux représentants régionaux et aux suppléants sous forme de document.

Elle indique qu'un grand nombre de pays ont participé à la session du Comité permanent et qu'il est clair que la révision des critères est une question très importante. Elle ajoute qu'elle a eu de sérieux doutes quant au projet de rapport final qui lui a été envoyé en novembre 2001, et que le Président du Comité pour les animaux et celui du Groupe de travail les critères, et



elle-même, ne se sont pas accordés sur le rapport final conjoint; elle a donc préparé un rapport final distinct. Le Comité permanent a décidé de soumettre les deux rapports à la CdP12.

M. de Koning (représentant de l'Europe), en tant que membre du Groupe de travail sur les critères, informe les participants qu'il appuie la position du Président du groupe de travail et de celui du Comité pour les animaux mais pas la position de la Présidente du Comité pour les plantes.

La Présidente juge prématuré la soumission par le Comité pour les plantes d'une proposition visant à modifier la résolution Conf. 9.24, et qu'il faut plus de temps pour discuter de ce point.

L'observateur du Mexique exprime son appui à la Présidente. Il convient que le processus devrait se poursuivre mais s'enquiert de la manière de procéder.

La Présidente déclare qu'elle n'est pas sûre de ce que serait l'opinion de la CdP mais elle estime qu'il faudrait prendre la décision de consacrer du temps à cette question. Elle ajoute que tout le travail et les commentaires précédents devraient être pris en compte et que la CdP devrait décider de la manière de poursuivre cette tâche et préparer un nouveau mandat. Elle déclare enfin que cette question est très difficile en raison des divergences d'opinions.

7.2 Autres questions relatives aux plantes

Mme Clemente (Présidente) se réfère au rapport qu'elle a présenté au Comité permanent, indiquant qu'elle a expliqué au Comité permanent le problème rencontré par les représentants régionaux pour faciliter les réunions régionales. Elle déclare que le Comité permanent a félicité le Comité pour les plantes pour son travail et a abordé d'autres questions telles que le budget et l'appui aux représentants régionaux.

7.3 Planification stratégique

Mme Clemente (Présidente) présente le document PC12 Doc. 7.3 et signale les changements apportés au Plan d'action par un groupe de travail à la session du Comité permanent.

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) présente le document PC12 Doc. 15, expliquant qu'il contient des actions à l'adresse du Comité pour les plantes pour lesquelles l'ordre des priorités doit être établi.

En réponse à plusieurs points soulevés par des membres du Comité, la Présidente recommande que des indicateurs soient utilisés pour mesurer les progrès accomplis dans les actions, permettant ainsi au Comité de soumettre un rapport d'activité à la CdP.

Le Secrétariat appuie cette idée et incite le Comité à examiner de près chaque activité et de décider des priorités.

La Présidente recommande la formation d'un groupe de travail chargé analyser le document PC12 Doc. 15 en vue d'établir les priorités et de faire les amendements nécessaires.

Le groupe de travail (formé des représentants et suppléants des régions Afrique, Amérique centrale et du sud et Caraïbes, Amérique du Nord, Asie, Océanie, et Europe) devait par la suite conclure que trois sujets devraient être traités en priorité:

- L'étude du commerce important
- La révision des annexes
- L'examen des espèces non CITES faisant l'objet d'un commerce important

Le représentant de l'Amérique du Nord indique que l'étape suivante sera de se concentrer sur des activités spécifiques pour avoir une idée du financement et du calendrier et établir des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis.



La Présidente recommande que le groupe de travail maintienne le contact et que les Parties informent leur représentant régional des activités ne figurant pas dans ce rapport.

8. Suivi des décisions de la CdP11

8.1 *Harpagophytum* spp.

8.1.1 Déclaration commune des participants à la Conférence régionale sur *Harpagophytum*, Windhoek, Namibie, 28 février 2002

et

8.1.2 Importations d'*Harpagophytum* en Allemagne

Mme Domitilla Raimondo (*National Botanical Institute*, Afrique du Sud) fait une présentation sur le commerce, la gestion et la situation biologique d'*Harpagophytum* spp. (griffe du diable). Son rapport comprend des informations sur la source et l'utilisation de ces plantes; elle explique la situation actuelle du commerce et indique que la Namibie est actuellement le plus gros exportateur, avec 92% du commerce, suivi par le Botswana (5%) et l'Afrique du Sud (3%). Elle déclare que la Namibie et le Botswana ne sont pas favorables à l'inscription à l'Annexe II car ils estiment que cela aurait des effets négatifs sur les revenus de la population locale. Elle ajoute que le Botswana pourrait envisager une inscription à l'Annexe III pour réunir des données commerciales et que l'Afrique du Sud tiendra compte des vues de la Namibie et du Botswana.

Mme Berit Hachfeld (Institut de botanique, Université de Hambourg, Allemagne) fait une présentation sur la présence et la densité d'*Harpagophytum procumbens* en Afrique du Sud et en Namibie. Elle déclare que le projet a été lancé et financé par l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature et qu'il donnera des résultats sur la répartition géographique et l'état des populations d'*Harpagophytum* en Afrique australe.

M. Donaldson (représentant de l'Afrique) signale qu'une conférence régionale sur la griffe du diable a eu lieu à Windhoek, Namibie, le 28 février 2002. Plusieurs parties prenantes issues des communautés et des pays traitant d'*Harpagophytum* se sont réunies et ont discuté de questions clés. Le rapport de la conférence est inclus dans le document PC12 Doc. 8.1.1. M. Donaldson explique que de nombreuses parties prenantes se sont déclarées préoccupées par l'inscription aux annexes CITES en raison des effets négatifs qui pourraient en résulter pour les communautés locales. Il conclut en déclarant qu'il faut plus de collaboration et de recherche.

L'observateur du Royaume-Uni souligne que l'inscription à l'Annexe III pourrait profiter à ces espèces. Il déclare que des problèmes pourraient apparaître à l'avenir si des plantes sauvages étaient exportées et utilisées pour la reproduction à grande échelle, ce qui pourrait miner la production locale. Il estime que l'inscription à l'Annexe III contribuerait à réguler cette situation.

L'observateur de l'Allemagne se réfère au document PC12 Doc. 8.1.2, qui donne des informations sur les importations d'*Harpagophytum* en Allemagne. Il déclare que les données commerciales de ce rapport ne correspondent pas à celles des pays d'exportation. Il se déclare préoccupé par ces discordances et estime que l'inscription aux annexes CITES pourrait contribuer à résoudre le problème.

En réponse à des questions sur la manière de procéder, l'observateur de l'Allemagne déclare qu'il importe de créer des liens entre les différentes parties prenantes; il incite le secteur concerné à s'impliquer davantage.

Le Secrétariat déclare qu'il est essentiel de suivre *Harpagophytum* et que l'inscription aux annexes le permettrait. Il ajoute que les pays ne voient pas l'intérêt de l'inscription



à l'Annexe III et qu'il faudrait peut-être les informer davantage sur le rôle de l'inscription à l'Annexe III et comment elle est liée aux questions touchant à la CDB.

L'observateur d'IWMC-CH déclare que la CITES a parfois une image très négative et qu'il faut promouvoir l'idée que la CITES appuie l'utilisation durable comme solution à long terme.

Mme Clemente (Présidente) recommande que le Comité réunisse des informations pour le rapport à la CdP12 en application de la décision 11.111 (concernant la situation biologique et commerciale d'*Harpagophytum*).

Le représentant de l'Afrique recommande la formation d'un groupe de travail chargé de regrouper les discussions et les recommandations.

Le groupe de travail a résumé ses conclusions dans le document PC12 WG *Harpagophytum* (annexe 3). M. Donaldson indique que ce document donne des informations sur la question et qu'il résume les points clés et les recommandations.

La Présidente appuie les recommandations énoncées dans le document PC12 WG *Harpagophytum* et demande au représentant de l'Afrique de préparer un rapport à soumettre à la CdP12. Elle ajoute que le Comité fera également rapport à la CdP12 en application de la décision 11.111.

8.2 *Guaiacum sanctum*

L'observatrice du Mexique fait état du travail entrepris depuis la dernière session du Comité pour les plantes (Langkawi, Malaisie), et se réfère au document préparé par TRAFFIC Amérique du Nord [document PC12 Doc. 8.2 (Rev. 1)]. Elle indique qu'un dialogue s'est instauré entre CONABIO et le *US Forest Service* sur la proposition soumise par CONABIO d'étudier les effets des perturbations dues à l'homme, y compris les pratiques agricoles et le prélèvement, sur *Guaiacum sanctum*, *G. coulteri* et *G. unijugum* au Mexique et de clarifier l'écologie et l'état des populations de ces espèces dans la nature.

Mme Clemente (Présidente) et M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) soulignent qu'il faudrait que le Comité accomplisse la tâche indiquée au paragraphe iii) de la décision 11.114, et qu'il est important d'être en mesure de faire rapport à la CdP sur le travail entrepris.

L'observateur de l'Allemagne présente le document PC12 Doc. 10.3, qui propose d'inscrire *Guaiacum* spp. à l'Annexe II. Il explique que *G. sanctum* et *G. coulteri* sont commercialisées mais que l'on ne peut pas distinguer ces espèces sans recourir à des méthodes d'identification sophistiquées. Il ajoute que *G. angustifolium* fait elle aussi l'objet d'un commerce alors que la situation exacte de cette espèce n'est pas connue. Pour traiter cette question d'"espèces semblables", il suggère que toutes ces espèces soient inscrites à l'Annexe II de la Convention.

L'observatrice du Mexique, TRAFFIC International et les représentants de l'Afrique, de l'Amérique centrale et du sud et Caraïbes, de l'Asie et de l'Océanie appuient la proposition de l'Allemagne. L'observatrice du Mexique accepte de discuter avec le Guatemala et de lui demander son appui.

En réponse à plusieurs questions, l'observateur de l'Allemagne explique que le document PC12 Doc. 10.3 est un projet de proposition et que davantage d'informations sur l'espèce y seront incluses si possible. Le Secrétariat ajoute que la résolution Conf. 9.24 traite des espèces semblables; il souligne la nécessité de disposer d'informations pour émettre les avis de commerce non préjudiciable.

Le Secrétariat suggère que pour obtenir des informations sur l'espèce, une étude du commerce important soit entreprise, ou les Etats de l'aire de répartition soient priés de prendre des



mesures pour empêcher le commerce non durable. L'observateur du Mexique indique que son pays envisage d'établir des quotas d'exportation et qu'une étude du commerce important n'est pas nécessaire.

En réponse au représentant d'IWMC-CH, l'observateur de l'Allemagne convient qu'une annotation pour l'inscription à l'Annexe II serait nécessaire (l'annotation #1 est actuellement utilisée pour les espèces déjà inscrites) mais il indique que le type d'annotation n'a pas encore été décidé.

M. Leach (représentant de l'Océanie) demande s'il n'y a pas de moyens d'identifier l'espèce au point d'extraction. L'observateur de l'Allemagne répond que les espèces mexicaines ne sont pas sympatriques, de sorte qu'il pourrait être possible de relier les espèces à la source.

Le représentant de l'Amérique du Nord se déclare préoccupé par l'impossibilité de respecter les obligations découlant de la décision 11.114. Le Secrétariat répond que le Comité pourrait suggérer à la CdP12 que les activités énoncées au paragraphe iii) de la décision 11.114 se poursuivent durant la prochaine période de travail. Entre-temps, le Comité pourrait appuyer la proposition allemande d'inscrire toutes les espèces de *Guaiacum* à l'Annexe II en tant qu'espèces semblables.

8.3 *Aquilaria* spp.

Mme Barbara Gravendeel, de l'Université de Leyde, fait une présentation sur un projet financé par la CITES sur le développement de marqueurs d'ADN propres aux espèces d'*Aquilaria* (Thymelaeaceae). Elle décrit les caractéristiques fondamentales des 15 espèces d'*Aquilaria* et explique que le bois est infecté par un champignon qui produit la résine "gaharu", utilisée dans des rituels, en médecine et en parfumerie. Cette résine est très demandée et l'offre ne répond pas à la demande. Elle souligne qu'il y a des problèmes d'identification. Actuellement, une seule espèce d'*Aquilaria* est contrôlée par la CITES et comme le bois contenant la résine est d'ordinaire commercialisé sous forme d'échantillons secs, il est impossible de distinguer l'espèce contrôlée des autres espèces du genre. Elle déclare qu'il faut encore isoler l'ADN dans les échantillons de bois et mettre au point un test d'identification utilisable par les douaniers.

En réponse à une question de M. de Koning (représentant de l'Europe), Mme Gravendeel déclare que dans l'idéal, et à condition que du matériel frais soit disponible, il faut six mois pour mettre au point un matériel d'identification pour les douaniers.

L'observateur du Mexique s'enquiert de l'utilisation de produits phytochimiques liés au gaharu. Mme Gravendeel répond que cela pourrait être utile mais impliquerait un nouveau projet nécessitant de nouvelles ressources et des fonds.

M. Leach (représentant de l'Océanie) demande si d'autres genres produisent le gaharu et s'enquiert du commerce de ces espèces. Mme Gravendeel déclare qu'elle n'a pas d'informations sur les autres espèces produisant le gaharu pour le commerce.

L'observateur de TRAFFIC-Afrique orientale/australe présente le document PC12 Doc. 8.3 sur le prélèvement et le commerce de bois d'agar en Nouvelle-Guinée. Il déclare que les études de terrain permettent de conclure que l'on ne peut pas distinguer clairement les espèces dans le commerce quand elles sont sous forme de produits. Il souligne les recommandations faites dans le rapport et demande aux membres du Comité s'ils ont des informations.

Le représentant de l'Océanie souligne la nécessité de comprendre l'ensemble du commerce de "bois d'agar" et pas seulement celui d'*Aquilaria*. Il estime qu'*Aquilaria* serait un bon sujet pour l'étude du commerce important. Il se déclare très favorable à la première recommandation du document PC12 Doc. 8.3 mais demande comment le travail serait financé. Il suggère de contacter les négociants comme source possible d'informations et de financement.



Mme Clemente (Présidente) félicite TRAFFIC pour son rapport et convient que le financement est un problème. Elle ajoute qu'elle inclura dans son rapport à la CdP12 la suggestion de liens avec les négociants et ce secteur économique pour trouver des fonds.

M. Shaari (représentant de l'Asie) demande des éclaircissements sur un certain nombre de points et se déclare préoccupé par les problèmes liés à l'inscription à l'Annexe III au cas où l'identification au niveau de l'espèce serait impossible. Le Secrétariat explique que la raison d'être de l'inscription à l'Annexe III est que les pays d'importation et d'exportation puissent éliminer le commerce illicite.

M. Donaldson (représentant de l'Afrique) demande des éclaircissements sur la nécessité de mettre au point des méthodes de surveillance continue des populations. Le Secrétariat déclare qu'un *Aquilaria* sur cinq seulement est infecté par le champignon et que l'infection ne peut être détectée que quand l'arbre a été abattu. Ayant ceci à l'esprit, une étude de population devrait porter sur l'ensemble des populations et pas seulement sur celles produisant le gaharu. M. Leach déclare que selon certains témoignages, les personnes expérimentées reconnaissent les arbres infectés, mais cela n'est pas prouvé. Il ajoute qu'il faudrait étudier ce point.

La Présidente conclut en déclarant que le Comité pour les plantes appuiera le travail réalisé sur *Aquilaria* et les recommandations de TRAFFIC Océanie.

8.4 Groupe de travail sur l'acajou

Le Secrétariat indique que le groupe de travail sur l'acajou s'est réuni à Santa Cruz, Bolivie, du 3 au 5 octobre 2001. Il déclare que 13 des 14 Etats de l'aire de répartition étaient présents, de même que des pays d'importation et des ONG. Il indique que les participants à la réunion ont étudié une série de rapports et ont adopté plusieurs recommandations. Il conclut en déclarant que le sentiment qui a alors prévalu était que l'inscription à l'Annexe III serait une mesure positive pour réglementer le commerce. Un rapport sur la réunion sera soumis à la CdP12.

9. Propositions techniques destinées à la 12^e session de la Conférence des Parties

9.1 Définitions des termes techniques utilisés dans les annotations

Mme Clemente (Présidente) rappelle aux participants qu'à la dernière session du Comité, un groupe de travail a été chargé de discuter des définitions des termes techniques utilisés dans les annotations. Elle déclare que le document PC12 Doc. 9.1 en découle. Malheureusement, le président du groupe de travail n'est pas là pour présenter le rapport; la discussion sur ce point est reportée à la prochaine session du Comité.

9.2 Commerce de graines

9.2.1 Observations du Secrétariat concernant le document PC12 Doc. 9.2

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique présente le document PC12 Doc. 9.2.1, préparé pour dissiper la confusion créée par la résolution Conf. 11.11 et pour savoir si les matériels obtenus à partir de graines prélevées dans la nature répondent à la définition CITES de la reproduction artificielle énoncée dans la résolution Conf. 11.11. Il explique que son pays n'approuve pas l'interprétation du Secrétariat selon lequel les paragraphes a) à e), figurant sous la définition de "reproduites artificiellement" dans la résolution Conf. 11.11, devraient être lus séparément. L'observateur des Etats-Unis d'Amérique se réfère à la résolution Conf. 10.16 (Rev.) concernant la définition d'"élevé en captivité" et déclare qu'elle est très similaire à la résolution Conf. 11.11; il estime que dans les deux cas, les définitions sont applicables aux trois annexes et que l'on ne peut donc pas présumer que la résolution Conf. 11.11 ne porte que sur l'Annexe II en décidant si un spécimen doit être considéré comme reproduit artificiellement dans le



contexte de la CITES. Une solution serait d'inclure un paragraphe tel que "le matériel issu d'un matériel exempt pourrait être considéré comme reproduit artificiellement".

Le Secrétariat convient que l'interprétation de cette résolution pourrait poser un problème. Il indique que dans la résolution Conf. 11.11, les paragraphes a) à e) sous la définition de "reproduites artificiellement" devraient être lus séparément.

Le Secrétariat fait observer que plusieurs résolutions sur les plantes et les animaux sont difficiles à comprendre; il recommande qu'elles soient simplifiées ou réécrites.

L'observateur du Royaume-Uni suggère de fournir aux Parties un guide d'application simple pour les aider à interpréter les résolutions.

Le Secrétariat informe les participants que son Unité de renforcement des capacités espère fournir aux Parties, à la CdP12, une explication de tous les éléments touchant aux plantes et à la CITES.

L'observateur d'IWMC-CH convient que la situation prête à confusion et qu'il est difficile d'interpréter la définition.

Mme Clemente (Présidente) recommande au Comité d'inclure la nécessité de réviser et clarifier toutes les résolutions sur les plantes dans le plan de travail des deux prochaines années et que cette recommandation figure dans le rapport à la CdP12. A la suggestion de M. Donaldson (représentant de l'Afrique), elle prie les Parties de signaler leurs problèmes d'interprétation. Leurs commentaires pourraient servir de base pour produire des guides et clarifier certains points.

10. Propositions sur des espèces destinées à la 12^e session de la Conférence des Parties

10.1 Hybrides d'orchidées reproduits artificiellement

Mme Clemente (Présidente) rappelle aux participants qu'à la 11^e session du Comité (Langkawi, Malaisie), un groupe de travail a été chargé de discuter de la possibilité de soumettre une proposition visant à supprimer des annexes les hybrides reproduits artificiellement de six genres d'orchidées sélectionnés. Elle indique que les Etats-Unis d'Amérique et l'*American Orchid Society* ont été priés de préparer un projet de proposition.

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique déclare qu'un projet de proposition a été préparé, visant à exempter des hybrides d'orchidées sélectionnés reproduits artificiellement en se fondant sur le fait qu'ils sont produits en masse et n'ont pas d'effets sur les populations sauvages. Il tient à remercier M. Ned Nash, de l'*American Orchid Society*, pour le travail qu'il a fourni pour ce projet commun. Il ajoute que les questions de lutte contre la fraude sont préoccupantes, de même que le fait que souvent, l'on ne peut pas distinguer les hybrides des espèces; dans certains pays qui ont peu de ressources, les plantes reproduites peuvent ne pas ressembler à des plantes reproduites artificiellement, ce qui pose un réel problème. Il demande au Comité de commenter la proposition et les problèmes évoqués.

Plusieurs participants appuient cette proposition mais conviennent que la lutte contre la fraude pose problème. L'observateur de l'Autriche souligne que les plantes reproduites artificiellement sont souvent commercialisées dans de grands conteneurs; il suggère qu'une manière de résoudre le problème de la lutte contre la fraude serait d'inclure dans la proposition la manière dont les plantes sont commercialisées.

La Présidente suggère d'inclure une mesure de précaution, à savoir que les organes de gestion certifient que le matériel commercialisé provient bien d'une pépinière dont on est sûr qu'elle produit du matériel reproduit artificiellement.



Les représentants de l'Amérique centrale et du sud et Caraïbes, de l'Amérique du Nord, de l'Asie, de l'Europe et de l'Océanie, appuient la proposition.

Mme Clemente félicite le groupe de travail et les Etats-Unis d'Amérique pour leur travail et recommande que les Etats-Unis d'Amérique terminent la proposition à temps pour la CdP12 en tenant compte de toutes les questions abordées durant cette session.

10.2 Suppression des annexes des cactus à feuilles (Pereskioïdés et Opuntioïdés)

L'observateur de la Suisse présente le document PC12 Doc. 10.2 qui indique où en sont les deux propositions sur les espèces de Cactaceae qui avaient été soumises à la 11^e session du Comité. Il déclare que les propositions ont été envoyées aux Parties avec la notification 2002/009 du 6 mars 2002, et que les Parties intéressées peuvent adresser leurs commentaires à l'organe de gestion de la Suisse avant le 6 juin pour permettre la préparation de propositions révisées à temps pour la CdP12. De plus, il attire l'attention sur le document PC12 Doc. 11.2.3 et déclare que plusieurs espèces d'*Opuntia* sont examinées dans le cadre de la sélection de taxons à examiner et conclut que la conservation de ces espèces n'est pas préoccupante. Il ajoute que dans une communication récente, un spécialiste des cactus du Mexique indiquait que les *Opuntia* sont faciles à reconnaître même par le profane.

L'observateur du Chili reconnaît le travail fait par la Suisse mais se déclare préoccupé par la suppression de ces taxons des annexes. Il indique que plusieurs espèces d'*Opuntia* sont menacées au Chili et que l'identification et la lutte contre la fraude pourraient poser problème.

L'observateur du Chili souhaite qu'une correction soit faite dans le compte-rendu de la dernière session du Comité pour les plantes. A la page 15, le texte devrait être: "L'observateur du Chili partage l'opinion de l'observateur du Mexique concernant les cactus à feuilles et ajoute qu'il y a un genre correspondant à *Maihuenia* (au lieu de "un sous-genre de *Peresklopsis*") en Amérique du Sud sur lequel il existe des informations taxonomiques limitées."

L'observateur du Mexique se déclare préoccupé par la proposition de supprimer *Opuntia* des annexes. Il signale que plusieurs de ces espèces sont endémiques au Mexique et que l'état de leurs populations n'est pas connu. Il ajoute que la proposition indique qu'il n'y a pas de commerce alors qu'au moins 14 espèces sont commercialisées sur Internet.

L'observateur du Mexique attire l'attention des participants sur le document PC12 Doc. 14.2, préparé par l'autorité scientifique du Mexique, sur la liste taxonomique actualisée d'*Opuntia* et groupes de taxons. Il ajoute que le Mexique accueillera une réunion sur *Opuntia* le 30 mai 2002; il prie la Suisse de ne pas soumettre la proposition tant que la situation n'aura pas été examinée.

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique indique qu'un fort pourcentage des cactus saisis dans son pays de 1998 à 2000 étaient des *Opuntia* et que cette preuve de commerce illicite pourrait affecter l'appui des Etats-Unis d'Amérique à cette proposition.

M. de Koning (représentant de l'Europe) appuie les propositions, déclarant que le commerce ne semble pas nuire à ces espèces. Il suggère que la Suisse développe les propositions avec l'aide des Etats de l'aire de répartition et d'autres pays.

Mme Clemente (Présidente) félicite de la Suisse pour la préparation de la proposition et recommande la poursuite de la coopération entre la Suisse et les Etats de l'aire de répartition. Elle prie la Suisse de tenir compte des commentaires faits et de préparer une proposition révisée pour la CdP12.

L'observateur de la Suisse remercie les membres du Comité pour leurs commentaires. Il déclare qu'il commencera par évaluer tous ces commentaires puis décidera de la manière de traiter cette proposition. Il rappelle qu'il y a deux propositions, qui devraient être traitées séparément.



10.3 Inclusion de *Guaiacum*. spp dans l'Annexe II

Voir point 8.2 de l'ordre du jour.

10.4 *Araucaria araucana*

Le Secrétariat indique que suite à une objection des Philippines (qui a des plantations d'*Araucaria araucana*), les Parties ont été priées d'amender l'inscription d'*Araucaria* selon la procédure de vote par correspondance. Il déclare que le vote a échoué faute de quorum.

Mme Clemente (Présidente) déclare qu'il y a une certaine confusion quant à la présence de populations d'*Araucaria* aux Philippines. Selon un spécialiste de l'UICN, il n'y a pas de populations connues aux Philippines. Mme Clemente rappelle cependant aux participants que les Philippines ont parfaitement de droit de formuler une objection. Elle prie le Comité de clarifier la situation.

Après discussion, la Présidente demande à l'observateur du Chili d'informer l'Argentine que le Comité aidera et appuiera l'Argentine sur cette question. Elle prie les participants de fournir tous commentaires et informations qui aideraient l'Argentine à préparer la proposition à temps pour la CdP12.

11. Commerce important de plantes

11.1 Problèmes et incohérences décelés dans la résolution Conf. 8.9 (Rev.) et la décision 11.117

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) rappelle qu'à sa dernière session, le Comité a établi un groupe de travail chargé de collaborer avec un groupe de travail du Comité pour les animaux. Le groupe de travail devait veiller à ce que les besoins de révision différents pour les plantes et les animaux soient pris en compte dans la révision.

Il présente le document PC12 Doc. 11.1 (Rev. 1), qui détaille les résultats des discussions afin de clarifier et de simplifier le processus d'étude du commerce important pour les plantes de l'Annexe II. Il résume les changements apportés au texte et recommande au Comité de recourir au même processus que celui du Comité pour les animaux dans le cadre de cette résolution et que cela figure dans le plan de travail. Il déclare que le but visé est de supprimer ce qui est superflu, définir les différentes étapes, simplifier le processus et regrouper tous les éléments du processus d'étude du commerce important en une seule résolution.

Mme Clemente (Présidente) recommande qu'un groupe de travail composé des représentants de l'Amérique du Nord (présidence), de l'Afrique, de l'Asie et de l'Océanie, et des observateurs du Chili, des Etats-Unis d'Amérique, du Mexique, et de l'Union européenne, TRAFFIC Afrique du Sud, l'UICN et l'IWMC-CH, examine le document PC12 Doc. 11.1 (Rev. 1) pour s'assurer que la procédure simplifiée préparée par le Comité pour les animaux est applicable aux plantes.

Le représentant de l'Amérique du Nord expose les conclusions du groupe et précise que les changements figurent dans le document révisé PC12 Doc. 11.1 (Rev. 2) (voir aussi le document CoP12 Doc. 48).

Il souligne que le groupe de travail a identifié cinq principaux points [voir document PC12 Doc. 11.1 (Rev. 2), point 5, paragraphes a) à e)] et que des changements mineurs ont été faits dans un souci de cohérence.

Il suggère qu'à la prochaine session du Comité pour les plantes, une présentation soit faite pour définir clairement les différentes étapes de l'étude et le rôle du Comité dans le processus. Il ajoute que le groupe de travail approuve la proposition du Comité pour les animaux qu'une étude de l'efficacité de l'étude du commerce important soit intégré dans la résolution et qu'elle découle d'une décision de la CdP12, et que ce travail soit achevé avant la CdP14.



La Présidente conclut en déclarant que le Comité pour les plantes appuiera les changements faits dans le document par le groupe de travail et les membres du Comité pour les plantes.

11.2 Application de la résolution Conf. 8.9 (Rev.) (cf. décision 11.117)

11.2.1 Commerce de plantes de Madagascar

M. McGough (coordonnateur de l'étude du commerce important) indique où en est le projet d'étude du commerce des plantes de Madagascar. Il se réfère au document PC12 Doc. 11.2.1, déclarant que l'étude est en cours, en collaboration avec l'organe de gestion et l'autorité scientifique de Madagascar. Les données réunies au cours de l'étude seront résumées, traduites en français et communiquées aux autorités CITES de Madagascar. Il ajoute que l'étape suivante du projet sera la tenue d'un atelier à Madagascar pour examiner toutes les informations réunies et faire des recommandations pour faciliter le commerce durable des espèces en question. Une date n'a pas encore pu être arrêtée pour l'atelier en raison de la situation politique à Madagascar.

Le Secrétariat rappelle qu'à la 18^e session du Comité pour les animaux, en avril 2002, Madagascar avait annoncé un moratoire de six mois sur le commerce; en raison de la situation politique, le Secrétariat n'a pas pu contacter les autorités malgaches pour en avoir la confirmation.

11.2.2 Cycadales

Le Secrétariat indique que les fonds pour ce projet ont été largement utilisés pour l'étude du commerce important à Madagascar. Il espère que le projet débutera à la fin de l'année, après la nomination du nouveau cadre scientifique.

11.2.3 Sélection de nouveaux taxons à examiner

Le Secrétariat rappelle qu'à la 11^e session du Comité, un groupe de travail a analysé les données commerciales sur un groupe d'espèces et établi une liste des espèces jugées préoccupantes. Depuis, le Secrétariat a évalué les données commerciales sur ces espèces et résumé ses conclusions dans le document PC12 Doc. 11.2.3.

M. Luke (représentant de l'Afrique) souligne que dans ce document, les données sur *Aloe ellenbeckii* sont incorrectes, qu'elles se réfèrent sans doute à l'une des espèces les plus communes du Kenya.

M. McGough (coordonnateur de l'étude du commerce important) souligne la nécessité de conduire une étude sur *Pericopsis elata*. Il déclare qu'il est très difficile d'établir l'avis de commerce non préjudiciable et que les espèces devraient être examinées de toute urgence.

En réponse à une question de l'observateur du Mexique, le Secrétariat et M. McGough indiquent les critères utilisés pour évaluer les espèces. M. McGough explique que le processus a consisté à faire examiner toutes les données disponibles sur les espèces par des spécialistes et à demander l'avis et la coopération des Etats de l'aire de répartition. Il ajoute que le processus a été difficile car les données commerciales n'étaient pas toujours complètes. Quoi qu'il en soit, obtenir toutes les informations en consultant des spécialistes et les Etats de l'aire de répartition était la meilleure méthode à appliquer.

L'observateur de la Commission européenne informe les participants que l'Union européenne s'est déclarée préoccupée par *Pericopsis elata* en novembre 2001 et avait émis une opinion négative concernant le Cameroun. Cependant, elle a suspendu son avis en avril 2002 en attendant les résultats d'une étude. Il ajoute, concernant l'examen des



fougères arborescentes, que la Commission européenne a établi un contrat avec le PNUE-WCMC et qu'un financement supplémentaire pourrait être possible.

Le Secrétariat déclare qu'il vaut mieux ne pas tenter d'examiner trop d'espèces, l'expérience du Comité pour les animaux montrant que cela ne donne pas forcément de bons résultats. Il suggère que le Comité pour les plantes se concentre sur un nombre limité d'espèces, en fonction des moyens disponibles, sachant que les plantes de Madagascar et les cycadales sont en cours d'examen.

En réponse à une question de M. Donaldson (représentant de l'Afrique), le Secrétariat déclare qu'il y a des restrictions budgétaires et que le Comité doit décider des espèces qu'il estime prioritaires.

Mme Clemente (Présidente) recommande que M. McGough forme un groupe de travail pour discuter des espèces à examiner en priorité.

Le groupe de travail devait conclure que les espèces suivantes devraient être examinées:

- *Prunus africana*
- *Aquilaria* spp.
- *Pericopsis elata*
- *Aloe* spp. d'Afrique de l'Est (y compris celles commercialisées sous forme d'extraits)

En réponse à une demande de la Présidente, le coordonnateur de l'étude du commerce important convient de fournir une courte proposition et une ventilation des coûts pour l'examen de ces espèces.

12. Plantes médicinales

12.1 Mise en œuvre de la décision 11.165 sur le commerce des remèdes traditionnels

12.1.1 Inventaire des établissements pratiquant la reproduction artificielle d'espèces CITES à des fins médicinales

Le Secrétariat présente le document PC12 Doc. 12.1.1 sur la mise en œuvre de la décision 11.165 de compiler un inventaire des établissements où la reproduction artificielle d'espèces CITES est conduite à des fins médicinales. Le Secrétariat se déclare préoccupé par l'ampleur du travail qu'implique ce processus et demande au Comité d'en examiner les avantages. Il déclare que le Comité pour les animaux a conclu que les avantages du processus pour la conservation n'étaient pas évidents et devraient être définis avant que le travail ne commence. Il ajoute que la question a été abordée au Comité permanent, qui a convenu qu'elle n'était pas prioritaire car sa raison d'être n'est pas claire. Le Secrétariat propose que le Comité envisage de recommander à la CdP12 que les organes de gestion réalisent un inventaire national des établissements de leur pays.

L'observateur de l'Autriche appuie cette idée, ajoutant que le travail pourrait être coordonné avec le Centre d'information sur la biodiversité mondiale (*Global Biodiversity Information Facility*) de la CDB, qui dispose peut-être d'informations.

Mme Clemente (Présidente) convient avec le Secrétariat que la tâche est considérable; elle suggère qu'à l'avenir, quand une décision est prise à la CdP, les Parties proposant la décision quantifie le travail qu'elle implique.



L'observateur du Mexique demande si le Comité applique la décision 11.165. Il ajoute qu'il serait plus approprié de savoir avec précision ce qui est requis au moment où la décision est prise; il serait alors possible d'évaluer les avantages.

Le Secrétariat rappelle qu'un grand nombre de décisions sont prises à la CdP et que les obligations qui en découlent ne sont pas toujours claires. Il suggère que la CdP soit informée de cette question.

L'observateur des Pays-Bas convient que cette question n'est guère prioritaire et que les futures propositions devraient inclure les coûts et le personnel éventuellement requis, afin que l'on ait une meilleure vue des choses.

Le représentant de l'Union européenne attire l'attention sur le fait que les données du PNUE-WCMC relèvent souvent de la spéculation quand il s'agit de savoir si les espèces sont exploitées spécifiquement à des fins médicinales ou si ce type d'exploitation découle d'autres utilisations.

La Présidente recommande que le Secrétariat prépare pour la CdP12 un document incluant les commentaires et les suggestions du Comité. Elle suggère que si la CdP entend approfondir cette question, cela se fasse par le biais d'une notification aux Parties.

12.1.2 Liste des espèces commercialisées à des fins médicinales

Le Secrétariat présente le document PC12 Doc. 12.1.2 et explique que cet élément de la décision 11.165 est un défi considérable à relever et que des problèmes se posent au niveau de la définition des "fins médicinales" et le fait de savoir si les espèces font l'objet d'un commerce international à des fins spécifiquement médicinales. Il demande si ce projet doit être considéré comme prioritaire.

Plusieurs observateurs partagent ces préoccupations et soulignent qu'il n'y a pas les ressources nécessaires pour entreprendre cette tâche. Plusieurs participants posent la question des objectifs originaux de la décision 11.165 et conviennent que les décisions devraient avoir des objectifs clairs. Tous les participants conviennent qu'il y a un travail considérable à faire et que si l'information est importante, elle n'a pas un rang de priorité élevé.

Mme Clemente (Présidente) recommande que le Secrétariat prépare un document pour la CdP12 attirant l'attention sur les problèmes mis en lumière par le Comité pour les plantes dans ses discussions. Elle ajoute que la liste de plantes figurant dans le document PC12 Doc. 12.1.2 est exacte pour ce qui est de la CITES et du commerce international et qu'elle devrait être incluse dans le rapport.

12.1.3 Proposition de l'Italie

L'observateur de l'Italie présente le document PC12 Doc. 12.1.3 sur le commerce des plantes médicinales poussant en Italie. Il explique que l'autorité scientifique de son pays a commencé à étudier la situation de certaines plantes médicinales d'Italie qui pourraient être menacées par le commerce.

Mme Clemente (Présidente) félicite l'Italie pour son travail et l'incite à le poursuivre.

13. Examen des annexes

Mme Clemente (Présidente) rappelle aux participants que cette question a été abordée à la dernière session du Comité; elle encourage toutes les Parties à coopérer avec le Comité sur cette question.



M. Donaldson (représentant de l'Afrique) informe les participants que les pays de l'Afrique australe ont examiné des espèces et soumettront à la CdP12 une proposition visant à transférer *Aloe thorncroftii* de l'Annexe I à l'Annexe II. Il ajoute que le Lesotho étudie le prélèvement durable d'*Aloe polyphylla* et prévoit de soumettre une proposition de transfert de cette espèce. Cependant, cette proposition ne sera pas prête pour la CdP12.

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) déclare que les espèces évaluées par ce processus sont couvertes par le projet CITES S109. Il ajoute que *Saussurea costus* est préoccupante car l'on ignore s'il y a des données complètes pour en appuyer l'inscription à l'Annexe I.

L'observateur de la Suisse se déclare préoccupé par *Saussurea costus* (espèce de l'Annexe I). Il déclare qu'il est souvent difficile de suivre l'espèce en raison de transferts répétés entre la Suisse et l'Allemagne lors du traitement.

L'observateur de l'Allemagne appuie les commentaires de la Suisse et demande au représentant de l'Asie si la soumission à la CdP13 d'une proposition de transfert de cette espèce à l'Annexe II a été envisagée. Il ajoute que le plus gros exportateur est la Chine, pays où le matériel est reproduit artificiellement. Les Etats de l'aire de répartition sont l'Inde et le Pakistan.

M. Singh (représentant de l'Asie) déclare qu'il contactera le Gouvernement chinois et préparera un document comme requis. Il rappelle que la dernière CdP a évoqué le problème de la non consultation d'Etats d'aires de répartition concernant certaines propositions.

La Présidente souligne que la coopération avec les Etats des aires de répartition est extrêmement importante; elle incite les pays de consommation à travailler avec ces Etats.

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique informe les participants que son pays a soumis plusieurs propositions destinées à la CdP12, notamment une proposition de transférer *Dudleya traskiae* de l'Annexe I à l'Annexe II et une autre visant à supprimer *Lewisia maguirei* de l'Annexe II.

La Présidente déclare que cette question est très importante; elle recommande qu'une priorité élevée lui soit accordée dans le Plan stratégique.

14. Listes et nomenclature

14.1 Rapport d'activité

M. McGough (coordonnateur de l'étude du commerce important) fait un rapport d'activité sur les listes et la nomenclature. Il se réfère au document PC12 Doc. 14.1, qui énumère les listes actuellement disponibles et évoque les futurs plans possibles. Il ajoute qu'il existe projet de travailler avec le PNUE-WCMC sur les fougères arborescentes; il demande au Comité ses commentaires et suggestions pour les tâches à venir et les sources de financement potentielles.

M. Donaldson (représentant de l'Afrique) fait valoir que les listes sont très utiles. Il informe les participants que le Groupe de spécialistes des cycadales a préparé un guide disponible sur Internet à l'adresse suivante:

<http://plantnet.rbgsyd.gov.au/PlantNet/cycad>

L'observateur de l'Autriche explique où en est la liste des *Bulbophyllum*. Il déclare que la réunion des données brutes (plus de 6000 noms) est terminée et que des fonds (environ USD 20.000) sont actuellement recherchés pour la prochaine étape du projet. Il ajoute que la liste (et pas seulement les noms acceptés) sera disponible en version papier et sur Internet. Il déclare que l'Herbarium national, division de l'Université de Leyde, vient de recevoir une subvention de quatre ans pour examiner *Bulbophyllum* et apparentés et que l'étude pourrait fournir d'autres données encore pour la liste. Il termine en indiquant qu'en attendant un appui financier, l'Autriche espère achever l'examen des aspects techniques du travail pour la CdP13.



L'observateur de la Suisse indique que le nouveau *Cactaceae Lexicon* est en préparation et sera disponible dans deux ans.

L'observatrice du Mexique signale qu'un livre sur les cactus mexicains est actuellement sous presse. Elle ajoute que les données seront disponibles sur Internet.

Se référant au *Cactaceae Lexicon*, l'observateur de l'Allemagne déclare que c'est très bien de disposer d'autres sources d'informations mais que la Liste CITES des Cactaceae qui a été approuvée devrait rester la principale référence. Il ajoute que c'est une liste individuelle qui devrait être mise à jour selon les besoins. Il estime aussi que la Liste des *Euphorbia* a un urgent besoin de mise à jour et que ce travail devrait être prioritaire. Il recommande la compilation d'un Addendum contenant tous les nouveaux taxons couverts par la CITES.

Mme Clemente (Présidente) recommande que le Vice-Président du Comité de la nomenclature prenne note des commentaires et suggestions des membres du Comité et formule des recommandations sur le travail à venir dans un rapport à la CdP12.

14.2 Liste taxonomique actualisée d'*Opuntia* et groupes de taxons

L'observatrice du Mexique présente le document PC12 Doc. 14.2, Liste révisée d'*Opuntia* et groupes de taxons. Elle explique que le document contient des informations de base sur la base desquelles il sera possible de poursuivre la discussion.

En réponse à une question de l'observateur de l'Allemagne, l'observatrice du Mexique explique que le travail n'a pas été publié et que les informations présentées dans le document ne sont qu'une petite partie du rapport. Elle ajoute que l'étape suivante sera d'obtenir la contribution d'autres spécialistes.

M. McGough (coordonnateur de l'étude du commerce important) félicite le Mexique pour la préparation de la liste et suggère qu'elle soit publiée et soumise à la prochaine CdP pour examen ou inclusion dans une édition de la Liste, selon ce qui est approprié.

Mme Clemente (Présidente) félicite le Mexique et recommande qu'il y ait des contacts entre le Mexique et le Vice-Président du Comité de la nomenclature pour réaliser cette tâche.

14.3 Liste des espèces américaines de *Dicksonia*

L'observateur de l'Allemagne présente le document PC12 Doc. 14.3. Il indique que la Liste, qui n'est pas encore complète, a été établie pour répondre aux nouvelles annotations ajoutées à *Dicksonia* à la dernière CdP. Il demande au Comité ses commentaires et suggestions.

M. Leach (représentant de l'Océanie) suggère que comme la Liste sera utilisée par les services de lutte contre la fraude, la liste des espèces soit donnée par pays.

Mme Clemente (Présidente) convient que la diffusion des informations doit être plus claire; elle recommande que les autres commentaires sur la Liste soient envoyés à l'Allemagne à temps pour être intégrés dans le rapport à la CdP12.

15. Planification stratégique (Comité pour les plantes)

Voir point 7.3 de l'ordre du jour.



16. Manuel d'identification

16.1 Rapport d'activité

Le Secrétariat présente le document PC12 Doc. 16.1. Il indique qu'un rapport plus détaillé sera soumis à la CdP12.

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) reconnaît l'excellent travail fait pour le manuel d'identification et indique qu'un manuel d'identification canadien sur les bois, financé par le Gouvernement américain et les autorités canadiennes, a été publié. Il ajoute que le personnel aux frontières utilise le manuel pour identifier les bois tropicaux et qu'il sera mis à la disposition des personnes intéressées.

Mme Clemente (Présidente) félicite le Canada pour le manuel d'identification sur les bois et estime qu'il serait utile que chaque membre du Comité en reçoive un exemplaire.

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique signale que son pays a envoyé au Secrétariat un CD-ROM contenant un matériel d'identification sur plusieurs espèces.

16.2 Présentation d'un livre sur l'identification des cactus de l'Annexe I

L'observateur de la Suisse fait une présentation sur le manuel d'identification des cactus de l'Annexe I. Il présente le CD-ROM et informe les participants que le manuel, actuellement disponible en anglais, a été envoyé au Secrétariat pour qu'il le transmette aux organes de gestion et aux autorités scientifiques.

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord), M. de Koning (représentant de l'Europe) et M. Forero (représentant de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes), et les observateurs de la République tchèque et du Mexique, félicitent la Suisse pour le manuel d'identification.

L'observateur du Mexique annonce qu'une réunion de spécialistes des cactus est prévue le 30 mai 2002; il déclare qu'à cette réunion, l'un de ces spécialistes pourrait être prêt à apporter son aide pour la traduction du manuel.

Mme Clemente (Présidente) félicite la Suisse pour cette publication et prie les Parties de contribuer à la traduction du manuel en français et en espagnol.

17. Lignes directrices pour le transport des plantes vivantes

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) informe les participants qu'à la dernière session du Comité, il a présenté le document PC11 Doc. 17, Lignes directrices pour le transport des plantes vivantes. En réaction aux commentaires et suggestions reçus à la session, il en a préparé une version révisée, le document PC12 Doc. 17. Il ajoute qu'il a consulté le Président du Groupe de travail sur le transport, établi par le Comité pour les animaux, et l'Association du transport aérien international (IATA). L'IATA a fourni une brochure sur la manutention des marchandises périssables; M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) recommande que le Comité pour les plantes coopère avec l'IATA afin d'y inclure les conditions requises par les plantes et d'utiliser la brochure pour préparer un guide plus général. Il annonce qu'il incorporera la brochure de l'IATA dans le document.

Mme Clemente (Présidente) remercie M. von Arx pour son travail et recommande au Comité d'appuyer les suggestions de M. von Arx et les changements apportés au document PC12 Doc. 17.

18. Evaluation des espèces d'arbres: Rapport d'activité des Pays-Bas

M. de Koning (représentant de l'Europe) informe les participants qu'en dépit de demandes répétées, quatre pays seulement ont réagi à l'évaluation du rapport sur les espèces d'arbres faite par les Pays-Bas. Il demande au Comité comment il souhaite procéder.



L'observatrice du PNUJ-WCMC rappelle qu'après les sessions précédentes, les rapports ont été envoyés aux Parties. Elle déclare que si des Parties ne les reçoivent pas, elles pourraient en éprouver du ressentiment, et que cela vaut pour les versions en français et en espagnol.

L'observateur de l'Autriche souligne que la liste est disponible sur Internet. Les universités et les autorités scientifiques y ont accès et pourraient vérifier les noms locaux des espèces d'arbres. Il ajoute qu'il serait utile que les Parties vérifient la liste et fournissent les noms manquants.

Le représentant de l'Europe indique que les données sont incomplètes et parfois incorrectes. Il prie les Etats des aires de répartition de les vérifier et de communiquer les corrections aux Pays-Bas.

Le Secrétariat rappelle au Comité qu'à sa 11^e session, il a adopté un rapport sur la décision 11.116 devant être soumis à la CdP12.

En réponse aux questions de M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord), Mme Clemente (Présidente) déclare qu'il existe un mécanisme pour ce type d'examen et que plus de 300 espèces ont été identifiées. Elle ajoute que cet examen est prioritaire et demande aux Pays-Bas s'ils pourraient préparer une série de propositions spécifiques basées sur les données résultant de l'examen, pour les soumettre à la prochaine session du Comité pour les plantes et à la CdP12.

Le représentant de l'Europe déclare qu'il serait possible de préparer un rapport pour la CdP12 mais qu'il n'est pas sûr de l'utilité des propositions compte tenu de ce que les données disponibles sont incomplètes.

La Présidente déclare que dans le cadre de la révision des annexes, une série de propositions fondées sur l'évaluation des espèces d'arbres devrait figurer dans le prochain plan de travail et être soumise à la 13^e session du Comité. Ces propositions permettraient au Comité de se concentrer sur des espèces d'arbres sélectionnées.

19. Evaluation des plans de certification

Le Secrétariat rappelle aux participants qu'à la dernière session du Comité, il a prié TRAFFIC International de préparer une proposition visant à évaluer les plans de certification. TRAFFIC International a préparé le document PC12 Doc. 19. La proposition visait à évaluer dans quelle mesure les systèmes actuels de certification forestière sont compatibles avec l'obligation scientifique d'émettre un avis de commerce non préjudiciable pour les exportations d'espèces d'arbres inscrites à l'Annexe II. Le Secrétariat précise que le coût du projet serait de USD 10.000 et que des fonds sont disponibles si le Comité décide de réaliser le projet.

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique déclare que les plans de certification actuels ne couvrent qu'une minorité de populations et qu'ils varient beaucoup d'un pays à l'autre. Il estime que si les plans de certification pourraient aider la CITES à l'avenir, il est trop tôt pour conduire cette étude.

L'observateur de la Malaisie approuve l'observateur des Etats-Unis d'Amérique et ajoute que la certification des bois est actuellement volontaire et en est à différents stades dans différents pays, et que les plans de certification forestière ne sont pas largement appliqués – 2,7% seulement du total des forêts mondiales étant dûment certifiés. Il craint que la proposition ne distingue certains plans car les plans en sont à différents stades de développement. Il déclare que la CITES devrait agir avec prudence, que les plans ne sont pas propres à chaque espèce et qu'ils ne doivent pas remplacer les avis de commerce non préjudiciable.

M. McGough (coordonnateur de l'étude du commerce important) suggère que si les fonds ne sont pas utilisés pour appuyer la proposition, ils pourraient aller à d'autres projets tels que l'étude du commerce important.

L'observateur de l'Autriche déclare que la CDB a évoqué la question à la dernière CdP et que des contacts pourraient être pris pour éviter les doubles emplois.



M. de Koning (représentant de l'Europe) estime qu'il pourrait être utile d'étudier un ou deux des plans pour voir s'ils pourraient être utilisés pour aider à émettre les avis de commerce non préjudiciable.

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) approuve l'observateur des Etats-Unis d'Amérique et celui de la Malaisie et recommande le report de l'évaluation.

M. Singh et M. Shaari (représentants de l'Asie) conviennent que l'étude serait prématurée. M. Shaari déclare que de nombreux forestiers en sont encore à tenter de définir ce qui est durable, et que beaucoup reste encore à faire.

L'observateur d'IWMC-CH se déclare préoccupé par les questions politiques et économiques liées à cette proposition et déclare que très souvent, les Etats des aires de répartition considèrent que les plans de certification sont des obstacles au commerce qui bloquent le commerce légitime.

Mme Clemente (Présidente) remercie les participants pour leurs commentaires et recommande que l'évaluation soit reportée et que les fonds soient utilisés pour d'autres projets tels que l'étude du commerce important de *Pericopsis*.

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique approuve cette recommandation et appuie l'autre utilisation des fonds.

20. Questions résultant de la 11^e session du Comité ne figurant pas ailleurs dans l'ordre du jour

20.1 Etude du genre *Taxus*

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique présente le document PC12 Doc. 20.1. Il indique qu'à sa 11^e session, le Comité a été décidé que la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la France et l'Inde devraient collaborer à une étude du commerce des ifs pour vérifier si d'autres espèces devraient être inscrites à l'Annexe II et si les produits de *Taxus* commercialisés sont facilement identifiables et devraient être soumis aux contrôles CITES. Les Etats-Unis d'Amérique ont envoyé une lettre à tous les Etats des aires de répartition et ont reçu un certain nombre de réponses. Il conclut en déclarant que la principale question est de savoir si l'inscription actuelle de *Taxus* est effective et demande au Comité ses commentaires.

L'observatrice de la Hongrie évoque la situation de *Taxus* en Hongrie. Elle explique qu'il n'y a qu'une espèce présente, *Taxus baccata*, et que la population est protégée par la législation nationale. Elle craint que l'inscription du genre *Taxus* à l'Annexe II n'entraîne des problèmes pratiques de contrôle et de lutte contre la fraude.

Les observateurs de la Pologne, de la Suisse et de la République tchèque partagent les préoccupations de l'observatrice de la Hongrie.

L'observateur de la Chine appuie l'inscription à l'Annexe II mais ajoute qu'il faudrait savoir ce qu'il convient de contrôler. Il craint que l'inclusion des extraits chimiques et des produits dans l'inscription n'entraîne des problèmes d'identification des espèces.

L'observateur de l'Italie présente le document PC12 Doc. 20.1.1 sur l'étude du genre *Taxus* en Italie. Il fait part d'une profonde préoccupation concernant le niveau élevé des plantes médicinales importées et déclare que l'Italie appuie l'inscription du genre à l'Annexe II.

Le Secrétariat déclare que le problème est qu'actuellement, le commerce de l'extrait (le taxol) n'est pas réglementé et que les populations ne sont pas protégées par la CITES.

L'observateur de la Chine indique qu'il y a trois espèces et trois variétés de *Taxus* en Chine et que si les extraits chimiques et les produits étaient inclus dans les contrôles, il pourrait y avoir des problèmes d'identification des espèces.



Mme Clemente (Présidente) conclut que le principal problème est l'identification des produits. Elle recommande que les Etats-Unis d'Amérique fassent l'étude et travaillent avec la Chine et l'Inde pour avoir une meilleure compréhension des questions liées à *Taxus*. Elle ajoute que tous les commentaires des Etats des aires de répartition et des membres du Comité devraient être considérés avant la préparation d'une proposition d'inscription.

20.2 Commerce illicite de *Paphiopedilum* spp.

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique rappelle que des documents des Etats-Unis d'Amérique et de la Suisse sur le commerce illicite de *Paphiopedilum* spp. ont été soumis à la 11^e session du Comité. Il indique que depuis, les Etats-Unis d'Amérique ont saisi un certain nombre de plantes de *Paphiopedilum* commercialisées illicitement et utilisées pour produire des graines et des plantules en flacons destinées au marché pour tenter de supprimer la demande de matériel illicite. Il ajoute qu'aux Etats-Unis d'Amérique, un établissement commercial est prêt à reproduire les plantes pour aider à les réintroduire dans la nature.

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) indique que les plantes carnivores du genre *Nepenthes* sont dans la même situation. Il se déclare favorable à la réintroduction de ces plantes.

Le Secrétariat prie les Etats-Unis d'Amérique, la Thaïlande et la Malaisie de préparer un article sur ce sujet pour le bulletin de la CITES afin qu'il soit mieux compris et pour montrer comment différents pays opèrent. Il suggère que la question soit approfondie à la prochaine session du Comité.

Mme Clemente (Présidente) demande aux membres du Comité d'envoyer leurs commentaires aux Etats-Unis d'Amérique.

20.3 Relation entre la production *ex situ* et la conservation *in situ*

Le Secrétariat présente le document PC12 Doc. 20.3 et explique que les effets de la production *ex situ* sur les populations sauvages suscitent des préoccupations croissantes. Il rappelle qu'en application de la décision 11.102, il a envoyé une notification invitant toutes les Parties et organisations à fournir des informations sur les relations entre les systèmes de production *ex situ* et les programmes de conservation *in situ* pour toute espèce CITES. Il indique qu'aucune réponse n'a encore été reçue. Il ajoute que le Comité pour les animaux a suggéré que la notification soit envoyée de nouveau; il suggère qu'elle couvre également les plantes. Il demande au Comité de commenter cette suggestion et de donner des exemples impliquant des plantes.

Mme Clemente (Présidente) appuie cette suggestion et demande des exemples.

Les observateurs de l'Autriche, de l'Allemagne et du Mexique, et les représentants de l'Afrique (au nom du Groupe de spécialistes des cycadales) et de l'Amérique du Nord, appuient la recommandation et donnent des exemples.

L'observateur de l'Autriche souligne la nécessité de rapporter cette question à d'autres conventions telles que la Convention sur la diversité biologique. Il ajoute que créer ce lien pourrait aider les communautés locales et la durabilité en général.

L'observatrice du Mexique convient que ce sujet est très important et que la production de masse n'est pas nécessairement favorable à la conservation *ex situ*. Elle déclare que la CITES devrait avoir des objectifs plus créatifs afin de trouver le juste équilibre; elle appuie la suggestion de travailler avec la CDB et les communautés locales. Enfin, elle souligne qu'il faut étudier la conservation *in situ*. Des problèmes se posent quand des pays qui ne sont pas des Etats d'aires de répartition ayant une technologie avancée produisent des plantes en masse, empêchant les Etats des aires de répartition d'être compétitifs.



M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) déclare que c'est une question très importante pour le Comité et qu'elle devrait être prioritaire. Il appuie l'idée d'envoyer de nouveau la notification et suggère d'en modifier le ton. Il signale qu'un atelier organisé par le Programme de l'UICN sur les espèces a eu lieu en Floride en décembre 2001. L'atelier a été un premier pas dans le processus d'examen des coûts et des bénéfices pour la conservation des systèmes de reproduction en captivité d'espèces sauvages à des fins commerciales, et d'élaboration d'une stratégie pour orienter les initiatives prises en ce sens.

L'observatrice de l'UICN/CSE informe les participants que les résultats de cet atelier figurent dans le document PC12 Doc. 20.3, annexe 2. Elle souligne que la principale recommandation de trois groupes de travail, traitant respectivement des plantes médicinales, de l'aquaculture et des animaux terrestres, est qu'il faut évaluer les risques avant de créer des établissements de production commerciale. Elle ajoute que pour donner suite à l'atelier de Floride, l'UICN a l'intention de préparer un projet visant à entreprendre une série d'études de cas pour examiner les facteurs socio-économiques et de conservation liés à la production commerciale *ex situ*. Le concept du projet doit encore être approfondi et discuté avec les donateurs; TRAFFIC le considère comme très prioritaire.

Elle déclare enfin que le rapport final sera placé sur Internet et que l'UICN appuiera la poursuite du travail sur cette question après la CdP12.

La Présidente déclare que cette question devrait figurer dans le plan de travail du Comité comme prioritaire et que le Comité appuie la décision du Secrétariat de regrouper toutes les informations et d'inclure dans le rapport à la CdP12 les vues et des exemples fournis par les membres du Comité.

21. Initiatives en matière de formation

21.1 Dossier standard de diapositives: rapport d'activité

L'observateur du Royaume-Uni déclare que la révision du dossier de diapositives intitulé "La CITES et les plantes – Guide de l'utilisateur" est presque terminée et que le guide sera placé sur Internet. Il ajoute qu'après la prochaine CdP, le dossier sera actualisé et disponible en CD-ROM. Il indique que le travail sur les dossiers relatifs aux plantes succulentes et aux orchidées a commencé et que quand il sera terminé, ils seront disponibles en CD-ROM et sur Internet.

Mme Clemente (Présidente) incite à poursuivre le travail sur les dossiers et demande aux participants d'envoyer leurs idées et leurs commentaires au Royaume-Uni.

22. Vente de cactus par Internet

L'observatrice du Mexique présente le document PC12 Doc. 22, qui donne une liste de pépinières qui fournissent des cactus par Internet et elle demande aux membres du Comité de l'examiner. Le rapport signale aussi les cactus les plus demandés. Elle ajoute qu'un CD-ROM contenant toutes les données issues des 27 champs de la base de données Access sera remis à la Présidente du Comité.

Le représentant de l'Association des pépiniéristes allemands fait observer que le rapport ne montre que les espèces qui sont proposées et ne donne pas d'indications sur la demande. Il ajoute qu'il faudrait plus d'informations et qu'une étude plus complète devrait être envisagée. Il déclare enfin que l'Association serait très heureuses d'apporter son assistance.

L'observatrice du Mexique remercie le représentant de l'Association des pépiniéristes allemands pour son offre d'assistance et déclare que le rapport ne fait que donner un aperçu des données. L'on obtient des données bien plus complètes en consultant l'ensemble de la base de données.

Mme Clemente (Présidente) remercie l'observatrice du Mexique et encourage la poursuite du travail.



23. Systèmes de production d'espèces CITES et leurs effets sur les populations sauvages – désignation des codes de source

23.1 Système de production de plantes

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord présente le document PC12 Doc. 23.1. Il rappelle aux participants qu'à sa dernière session, le Comité a décidé qu'une étude des systèmes de production serait entreprise et que les informations sur les codes seraient compilées. En application de cette décision, des pays ont été consultés; il est apparu qu'une large gamme de systèmes de production étaient utilisés. L'organe de gestion des Etats-Unis d'Amérique fournit une liste de catégories assez vastes, qui pourraient être définies de manière plus concise s'il fallait établir une liste complète. Quoi qu'il en soit, les participants estiment qu'une nouvelle liste de codes n'aiderait pas forcément à mettre en œuvre la CITES. Il déclare qu'elle pourrait être utile juste pour créer de nouveaux codes pour des catégories spécifiques.

Le Secrétariat remercie le représentant de l'Amérique du Nord de son rapport et déclare que cette question, qui devient assez compliquée mais qui est très importante, est liée à l'établissement des avis de commerce non préjudiciable. Il ajoute que l'origine précise des spécimens commercialisés est rarement connue et que par conséquent, les effets sur la conservation ne le sont pas non plus. Il est clair que ce point devrait être abordé. Le Secrétariat note qu'un consensus sur l'utilisation de codes de source supplémentaires se profile, en particulier pour des cas spécifiques tels que celui des bulbes de Géorgie. Il conclut en déclarant que la situation et la nécessité de disposer de nouveaux codes seraient expliquées à la CdP12.

Pour illustrer la nécessité de disposer de nouveaux codes, M. Shaari (représentant de l'Asie) cite l'exemple des bois tropicaux. Dans bien des cas, les graines ramassées pour être plantées ont une faible viabilité. Cependant, si on laisse les graines tomber et germer dans le milieu naturel, la réussite est nettement supérieure. Le sol sous l'arbre-mère peut être manipulé puis les graines germées sont prélevées et replantées. Dans ce cas, l'origine des spécimens est connue et la zone de croissance a été manipulée. Il déclare qu'il n'y a pas de réelle différence avec les plantations; il suggère que cela soit examiné dans le cadre de la résolution Conf. 11.11, Réglementation du commerce des plantes.

L'observateur d'IWMC-CH déclare que des problèmes se posent quand on tente de déterminer si l'exportation d'un spécimen nuit aux populations sauvages. Il ajoute que l'utilisation de codes multiples ne serait pas forcément une aide mais pourrait augmenter la confusion.

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique appuie les vues de l'observateur d'IWMC-CH et se déclare préoccupé par les implications de l'utilisation du code de source "W" sur les permis. Il déclare que souvent, cela est vu négativement. Enfin, il déclare que l'examen des systèmes de production, s'il est lié à l'identification des risques et des pièges probables, pourrait être profitable pour les Parties.

Le Secrétariat remercie le Comité pour tous ses commentaires et félicite ses membres pour leur objectivité. Il recommande que la question soit reprise à la prochaine session du Comité en vue de la préparation d'un rapport à soumettre à la CdP13.

24. Date et lieu de la 13^e session du Comité pour les plantes

Mme Clemente (Présidente) informe les participants qu'elle contactera l'Afrique du Sud, le Botswana et la Namibie, comme hôtes potentiels de la prochaine session du Comité pour les plantes, provisoirement prévue pour août 2003.



25. Autres questions

25.1 Rapport d'activité de l'organe de gestion CITES de la Chine sur la protection et la gestion des plantes en 2001

L'observateur de la Chine se réfère au document PC12 Doc. 25.1. Il informe les participants que le rapport a été envoyé au Secrétariat et à des Parties.

25.2 CDB – *The Global Strategy for Plant Conservation*

Mme Clemente (Présidente) mentionne le succès considérable remporté par la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, adoptée à la CdP6 de la CDB. Elle met en lumière l'objectif 11, qui déclare qu'"aucune espèce de plante sauvage ne devrait être mise en danger du fait du commerce international". Elle informe les participants qu'un projet de document final a été distribué aux membres mais que le document final n'est pas encore disponible. Elle ajoute que quand il sera terminé, tous les participants en recevront une copie et la stratégie sera mentionnée dans le rapport de la Présidente à la CdP12 afin de promouvoir la synergie entre la CDB et la CITES.

Remarques de clôture

Avant de clore la session, Mme Clemente (Présidente) remercie les organisateurs, en particulier M. de Koning (représentant de l'Europe) et son personnel, de la bonne organisation de la session et de l'excellent lieu retenu pour l'accueillir. Elle remercie aussi les membres du Comité de leur excellent travail et tous les participants de leur contribution aux débats.



Vente aux enchères de fleurs à Aalsmeer